

N° 4197

CONSEIL DU BUREAU DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AISNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 16 AVRIL 2025

L'AN 2025, le 16 AVRIL, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

M. GRZEZICZAK, Président.

M. LIEZ, Mme MARICOT et M. MUZART, Administrateurs.

Pouvoirs:

M. RAMPERLBERG, Vice-Président, à M. GRZEZICZAK

M. CREMONT, Administrateur, à M. MUZART

M. DELHAYE, Administrateur, à M. GRZEZICZAK

Assistés de : MM. DOURLEN, Directeur Général, ROBERT et SIMONNOT, Directeurs Généraux

Adjoints.

M. COLARD, Mmes MOINAT et PLANCKAERT, Directeurs de services.

Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Chargée des Politiques

Locales.

Début de séance à 10 h 00 - le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

LANCEMENT D'UN MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCE PORTANT SUR LA CREATION D'UN RESEAU DE CHALEUR URBAIN ALIMENTE PAR UNE CHAUFFERIE BIOMASSE SUR LA **COMMUNE DE ROZOY-SUR-SERRE**

En date du 05 février 2025, le Bureau a autorisé la passation d'une convention constitutive d'un groupement de commandes avec la Commune de Rozoy-sur-Serre.

Aujourd'hui, il est nécessaire de procéder au lancement d'un marché global de performance dans le cadre du périmètre de la convention de commandes et d'en définir le cadre.

Le marché à conclure est un marché global de performance au sens des dispositions de l'article L2171-3 du code de la commande publique, associant la conception, la réalisation et l'exploitation-maintenance d'une chaufferie biomasse et d'un réseau de chaleur du groupement de commande constitué de l'OPAL et de la Ville sur la Commune de Rozoy-sur-Serre.



Le marché portera également sur une garantie contractuelle de performance énergétique mise en œuvre et contrôlée.

Montant estimé du marché :

La part de l'enveloppe financière prévisionnelle, affectée aux prestations de conception-réalisation (travaux), est de 2 195 716 € hors taxes en valeur de 2025.

La part de l'enveloppe financière prévisionnelle, affectée à l'exploitation-maintenance, est de 1 577 400 € hors taxes en valeur de 2025.

<u>Durée</u>:

Le marché est conclu pour une durée de 10 ans à compter de sa date de notification.

Il est divisé en deux phases :

Phase 1 : Conception-réalisation,

- Phase 2 : Exploitation-Maintenance.

La date prévisionnelle de lancement de la procédure est mai 2025.

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Directeur Général à :

- lancer le marché global de performance portant la création d'un réseau de chaleur urbain alimenté par une chaufferie biomasse sur la commune de Rozoy-sur-Serre,
- lancer la procédure de consultation conformément au Code de la commande publique,
- et prendre toutes décisions et signer tous documents nécessaires à l'application de la présente.

A l'appui des informations complémentaires fournies, et après échanges, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord aux propositions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président, Freddy Grzeziczak.